



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 16

Suffrages exprimés: 21

République Française

Délibération N° 2020-35
Conseil Municipal du 26 Février 2020

DATE DE CONVOCATION : 20 février 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – G. MIGNON - K. GAI – C. BONNEAU – F. SARDIN – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : E. GARNIER

OBJET : TARIFICATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 21 VOIX POUR**, décide :

- ✓ de fixer le prix d'entrée de la pièce de théâtre « Les Soliloques de Mariette » de Madame Catherine BOURGEOIS du 15 mai 2020 à 8 €.
- ✓ de fixer le prix de l'assiette et le verre de pineau de dégustation pour la fête du Pineau prévue le 27 juin 2020 à 5 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE